



Maison en ruines et location illégale

Par **Subculture**, le **17/11/2015** à **17:28**

Bonjour à tous et à toutes.

Mon conjoint et moi meme sommes a ce jour dans une situation délicate. Je m'explique.

Nous louons une maison dont le propriétaire refuse de faire tous travaux (celle ci ne devrait pas tarder à littéralement s'effondrer sur nos têtes). De ce fait, nous l'avons menacé et ne payons plus le loyer depuis maintenant 6 mois.. AUCUNE réaction de sa part !

Nous pensons donc que cette location n'est absolument pas légale car il ne nous a rien donné comme papiers (pas de bail) alors qu'il soutient que oui...

Et cerise sur le gâteau : Il nous demande de partir !!! Pour y mettre sa fille. Seulement nous ne nous laissons pas faire, nous ne partons pas et bien-sûr : aucune réaction de sa part...

Nous faisons des travaux saisonniers tous les deux et ne pouvons rien louer étant donné les conditions pour louer aujourd'hui.

C'est simple : si le propriétaire nous met dehors : nous sommes à la rue. Et si la maison s'effondre : nous sommes à la rue.

Que pouvons nous faire pour que ce monsieur paye ses actes et nous laissent vivre dans une merde pareille ??

J'ai cherché toutes les solutions mais je ne trouve pas je ne comprend pas certains termes juridiques ..

Votre aide serait précieuse ...

Très cordialement.

Par **SCHAEFER**, le **15/12/2015** à **11:34**

bonjour,je loue un appartement depuis aout 2015, depuis le mois d'octobre la salle de bains est dans un état catastrophique moisissure de partout.je pense que la pièce à était maquillé, et que je ne sui pas le premier à me plaindre de cette gravité. l'agence foncia est venus constaté à pris des photos,il ont fait faire des devis depuis plus de 2 mois.je pense q'u'il cherche à gagner du temp rien ne bouge.mon loyer est prélevé le 5 de chaque mois malgré toutes les relances par mail et téléphoniques que nous avons fait ma femme et moi,je voudrais savoir ce

que je peut faire,si je peut mettre en suspent les virements bancaire des loyers.merci d'avance.Yvan SCHAEFER

Par **janus2fr**, le **15/12/2015** à **13:27**

Bonjour,

Non, vous ne pouvez pas refuser de payer votre loyer de votre propre chef. Pour cela, il vous faudrait une décision judiciaire.